

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

19/01/2024

Date de l'affichage

19/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h10 pour la délibération N°2024/02-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Frédéric BRUNOT par Sébastien DROMIGNY, Brigitte JACQUEMOT par Sébastien COUPAS, Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Sylvie PROCHILO par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER,

Absent excusé

Sylvain CLÉRIN.

Absents non excusés

Thomas LECONTE, Pierre PERRET, Aurélie POLESE.

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, 8 représentés, 1 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30 JAN. 2024

ID : 077-247700701-20240125-2024_11_11-DE

2024/11-11 – OBJET : REGLEMENT D'INSCRIPTION DU SEJOUR SPORTIF 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-132-05 approuvant le contrat lié à l'organisation du séjour sportif sur l'Ile de Loisirs de Buthiers du 22 au 26 juillet 2024,

Vu les projets de règlement d'inscription du séjour sportif 2024 organisé par le service multisports, proposés relatifs à une tarification unique ou modulable en s'appuyant sur la grille tarifaire des ALSH,

Considérant le débat en conseil communautaire portant sur les deux options de tarification (tarif unique de 281 €, ou tarif modulable par tranche de revenu fiscal)

Après délibération et à l'appel de leur nom les membres du conseil ont voté à :

26 voix pour un règlement à tarification unique (D. BALDY, G. BOUDOT représenté par F. OUDOT, D. BRUN, F. BRUNOT représenté par S. DROMIGNY, S. COUPAS, E. DIACCI, S. DROMIGNY, P. DUCQ, M. FONTELLIO, C. GABILLON, S. HAMELIN, G. HARSCOËT, F. HOULIER, B. JACQUEMOT représentée par S. COUPAS, A. LANSELLE, N. LE BOUTER, E. LION, S. MARTINET représentée par P. DUCQ, N. MEDJANI représentée par C. GABILLON, P.Y. NICOT, F. OUDOT, A. RAPPAILLES, F. ROCHER, S. SCHUT, J.S. SGARD et A. THIBAUD) **contre 13 voix pour une tarification modulable** (M. BILLOUT, C. CALMON PLANTIN, C. CIBIER, J.M. DESPLATS, Y. GUILLO, M. KHERBACH représenté par C. LAGOUTTE, C. LAGOUTTE, G. LECONTE, C. MARTINET, F. MEBARKI, S. PROCHILLO représentée par J.Y. RAVENNE, J.Y. RAVENNE et J. VACHER représentée par C. CIBIER) et **1 abstention** (J-J BRICHET),

ARTICLE UN :

Approuve le règlement d'inscription du séjour sportif 2024 du service multisports, portant tarif unique d'un montant de 281 €.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer le règlement d'inscription du séjour sportif 2024 du service multisports.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 janvier 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30 JAN. 2024

ID : 077-247700701-20240125-2024_11_11-DE